Adoptée par le conseil de l'Eurométropole, vendredi 23 mars, la feuille de route «*Cadre de vie sain et durable : pour un environnement porteur de qualité de vie et de bien-être* » sur le territoire de l'agglomération, jette les bases d'une véritable
politique de santé environnementale
et fait de Strasbourg
la première métropole
à se doter d'un tel instrument.

Cette nouvelle feuille de route entend renforcer l'amplitude de l'action de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de compétence, en premier lieu dans l'aménagement du territoire pour **tendre vers un urbanisme favorable à la santé**. C'est une orientation politique forte portée par Robert HERRMANN, président de l'Eurométropole de Strasbourg et président de l'organisme intergouvernemental de recherche-action en urbanisme, construction et architecture (PUCA).

L'ambition de cette feuille de route a bien été comprise par le Sénat dont la commission «environnement» a auditionné très récemment l'élue référente, Françoise SCHAETZEL, conseillère métropolitaine en charge du suivi de la qualité de l'air et de la santé environnementale.

L'objectif est de faire en sorte que la santé environnementale soit mieux prise en compte dans les politiques publiques dont l'Eurométropole a la charge et d'en insuffler les pratiques aux communes membres dans un esprit de coopération et de partage d'expériences.

Pour introduire cette **dimension soutenue de qualité de vie et de bien-être** dans les différentes politiques de l'agglomération,
quatre champs d'action
ont été retenus :

1. **Renforcer les outils d'observation locale en santé environnementale** afin de **réduire les inégalités sociales et territoriales**
de santé : il s'agira de mieux faire le lien entre exposition, vulnérabilité et santé par le biais de l'observatoire local de santé créé il y a plusieurs années, dont les données socio-économiques et sanitaires seront enrichies de critères environnementaux ;

1. **Renforcer l'articulation «développement durable et cadre de vie sain»** dans les politiques d'urbanisme, d'agriculture, de transports, de préservation de l'environnement, et accompagner des expérimentations d'intérêt métropolitain
: il s'agira par exemple de mieux appréhender les enjeux qualitatifs dans la conception, la rénovation et la construction de logements :

- en incitant dans les cahiers des charges promoteurs et aménageurs à utiliser des matériaux ayant un faible niveau d'impact sur la santé des artisans et des habitants
- en favorisant des processus vertueux où urbanistes, architectes, professionnels de santé et habitants seront amenés à travailler ensemble
- en améliorant d'ici 2020 les performances d'isolation acoustique ou en prenant

davantage en compte l'impact du bruit environnant.

Sur un autre terrain, la vulnérabilité du territoire au changement climatique et ses retombées sur la santé feront l'objet d'une étude spécifique. Il est également prévu de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et de la faciliter en intégrant cet objectif dans la clause environnementale de la commande publique.

1. **Développer la capacité d'action des communes** sur le territoire de l'Eurométropole grâce à un **partage d'expériences et de savoir-faire** : il s'agira de **développer une ingénierie spécifique** pour optimiser les retours d'expériences et les échanges entre les communes, dans un premier temps, sur deux thématiques particulières : la maîtrise de la qualité de l'air intérieur (dans les structures d'accueil petite enfance, les écoles) et la lutte contre la prolifération d'espèces animales dangereuses pour l'homme (moustique tigre, punaises de lit, etc.) ;

1. **Favoriser l'adoption de «bons gestes» favorables à la qualité de vie** et au bien-être par des actions de sensibilisation coordonnées : des interventions seront régulièrement proposées dans des lieux dédiés pour informer des publics variés, en priorité sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur (comment adopter des comportements adéquats au «bien habiter») et sur les répercussions des substances chimiques au plan environnemental.

Certaines de ces actions, inscrites dans le Contrat Local de santé II de l'Eurométropole ou relevant du Pacte d'innovation de l'Eurométropole ont d'ores et déjà débuté et s'articulent au Plan Climat 2030 de l'Eurométropole en cours d'élaboration.

Plusieurs communes de l'Eurométropole sont, quant à elles, déjà à l'origine d'initiatives vertueuses en vue d'assainir le cadre de vie de leurs habitants. Ainsi de la Ville de Strasbourg, qui a choisi de remplacer les barquettes plastiques par des plats inox dans les cantines scolaires, et d'adhérer à la charte «Territoire sans perturbateurs endocriniensÂÂ ». Les communes de Holtzeim et Plobsheim se sont lancées pour leur part dans une expérimentation de capteurs pédagogiques pour mesurer la qualité de l'air à l'intérieur des écoles.